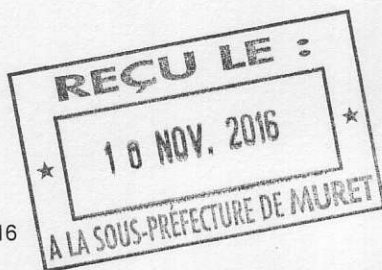


Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 5
- exprimés 6
- représentés 1
- Excusé 1

Date de la convocation : 27/10/2016



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31/10/2016

OBJET : Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle des fêtes communale

L'an deux mille seize et le 31 octobre à 18H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, BATAILHOU-VILLET Eve, MANFRIN Jean Marc, LE LURON Renaud,, ROSELLO José.

REPRESENTE : M. Jean Luc Biau a donné pouvoir à M. Rosello José.

EXCUSEE : MARTY Lætitia

Monsieur le maire rappelle que par délibération n° 2016-08 du 16/03/2016, il avait été décidé d'organiser une consultation en vue du choix d'un maître d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle des fêtes communale.

Il présente les offres faites par 3 cabinets d'architecture ayant répondu à cette consultation.

Les critères de choix du cabinet à retenir ont été fixés ainsi : le prix (25%), les références (25 %), le descriptif de la mission (10%), le descriptif du projet (15%), l'aide à la réalisation des dossiers de subvention, DETR, CD31, (15%), le planning prévisionnel (10%).

En fonction de ces critères, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- de retenir l'offre du cabinet ATELIER BRUNIQUEL qui prévoit une rémunération de 12 % du montant des travaux soit 23 760,00 € ht, pour une mission complète de base avec visas OPC inclus.
- D'inscrire cette dépense au budget
- D'inscrire cette dépense dans le projet d'investissement retenu dans le contrat de territoire signé avec Conseil Départemental de la Haute Garonne et solliciter une subvention au taux le plus élevé possible.
- D'inscrire cette dépense dans le cadre d'un dossier de Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à déposer auprès des services de l'État.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 7 novembre 2016

Le Maire, P.BEDEL

